

# L'appel de Paris pour la haute mer

Le 11 avril dernier, nous avons été nombreux à signer l'appel de Paris pour la haute mer, à la suite de la conférence organisée au Comité économique, social et environnemental (CESE), à l'initiative de Catherine Chabaud, avec l'appui de l'IFM. On ne peut que s'associer aux objectifs proposés :

- faire donner un mandat clair par l'Assemblée générale des Nations unies, pour que les négociations en vue de protéger la biodiversité en haute mer portent à la fois sur la préservation des écosystèmes en haute mer, l'accès et le partage des bénéfices liés à l'exploitation des ressources génétiques marines, les aires marines protégées, les évaluations d'impact sur l'environnement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie marine.
- rendre l'Autorité internationale des Fonds marins partie prenante à la gestion des ressources de la haute mer, en particulier les ressources génétiques marines (en lui donnant les moyens d'exercer opérationnellement ses missions).
- faire respecter les objectifs de couvrir avant 2020, 10 % des océans par les aires marines protégées, établis à Nagoya en 2010 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.
- mobiliser toutes les forces vives de la société civile, pour pousser nos gouvernements, partenaires économiques et réseaux à obtenir un accord ambitieux à l'Assemblée générale des Nations unies de 2014.
- associer pleinement la société civile aux processus internationaux concernant l'utilisation et la gouvernance de la haute mer.

L'IFM se réjouit de voir la mer reconnue comme essentielle pour la survie de l'humanité, identifiée comme concernant chacun d'entre nous, désignée comme le lieu évident d'une co-construction pacifique et exemplaire des États, afin de proposer aux générations futures une « économie bleue » innovante, basée sur le respect des écosystèmes et des droits humains.

Nous ne pouvons que souhaiter une gouvernance internationale partagée, transparente, démocratique, qui permette de sauvegarder et de gérer durablement les richesses de ce bien commun unique.

Au-delà des bonnes intentions, de vraies questions se posent encore : qui est en mesure d'assurer cette gouvernance mondiale ? Les Nations unies ? Avec quels moyens pour être crédible, quelles possibilités de contrôle et de coercition ? Elles ont renoncé, faute de moyens, à conduire elles-mêmes les opérations de maintien de la paix à terre et les délèguent maintenant à des nations ou des coalitions. Pourront-elles le faire plus facilement en mer sur quatre fois plus d'espaces ? Qui financera l'Autorité internationale des Fonds marins pour « exercer opérationnellement ses missions » si elle est partie prenante à la gestion des ressources de la haute mer ?

Légitimité n'est pas synonyme de capacité.

Aujourd'hui, seuls les États côtiers, au-delà de leurs espaces maritimes sous juridiction, sont capables

d'assurer les contrôles qu'implique cette gouvernance. Élargir leurs possibilités d'intervention en haute mer risque d'amplifier alors ce qui a été limité par Montego Bay : la territorialisation des océans.

Ce qui a été décidé à l'époque était inévitable et indispensable pour remettre de l'ordre dans les prétentions des uns et des autres à vouloir étendre leurs domaines maritimes. On commence néanmoins à en percevoir des effets pervers à travers les interprétations locales qui se développent, les contentieux qui se multiplient, les abus de pouvoir qui se répètent. À titre d'exemples, la lecture des conventions internationales par la justice française dans l'affaire de *l'Erika* ou les revendications de Pékin en mer de Chine méridionale.

Là où la CMB limitait le risque de juridiction rampante aux seules ZEE, veillons à ne pas créer un dispositif par lequel les États côtiers seront maîtres du jeu, alors que l'immense majorité d'entre eux sera tentée de faire passer ses propres intérêts notamment économiques et géopolitiques avant de se préoccuper de l'intérêt commun.

Veillons à éviter une telle territorialisation qui soit prétexte à une foire d'empoigne mondiale pour s'en approprier le contenu : les conflits sur les limites de ZEE ne font que commencer et s'amplifieront avec les extensions ou la libération des espaces glaciaires ; avec la gouvernance mondiale, on verrait alors les incidents du type de ceux de la mer de Chine ou du Japon se multiplier dangereusement.

Il serait paradoxal que, sous couvert de protection de la biodiversité, on prépare pour le XXI<sup>e</sup> siècle des conflits humains peut être aussi sanglants que ceux des deux siècles précédents.

Le chemin reste long pour une gouvernance mondiale des océans sans angélisme et sans concessions. Pendant ce temps, l'environnement marin se dégrade : plus de 80 % de la pollution des mers est d'origine tellurique et la pression climatique sur les océans croît chaque jour. Des progrès ont toutefois été réalisés depuis trente ans pour sa sauvegarde, en transformant progressivement les esprits et, de façon dialectique, en tirant les leçons des catastrophes. Ne négligeons pas cette voie en attendant qu'une belle gouvernance mondiale sauve notre planète bleue : continuons au quotidien, avec beaucoup d'efforts et de patience, à défendre la mer ici et partout contre tous ceux qui en ignorent l'importance et la fragilité.

Eudes Riblier